

**AMAP LE CABAS
CONTRAT-COMMANDE D'ESSAI
CHAMPIGNONS**

Date et horaire de distribution : les mardi 29/09/20, 27/10/20 et 24/11/20 entre 18h et 19h30

PRODUCTEUR

Cycloponics - La Cave Agricole
Théo Champagnat
2 rue Corneille, 33270 Floirac
06 38 59 38 09
lacaveagricole@gmail.com

ADHERENT DE L'AMAP LE CABAS

Nom de l'adhérent :
Adresse :
Numéro de téléphone :
Adresse mail :

A travers sa production de champignons Cycloponics - La Cave Agricole transforme un sous-terrain en ferme urbaine bio, et embauche une main d'oeuvre locale !

Le présent contrat est passé entre le producteur et l'adhérent, ci-dessus désignés, pour la fourniture de champignons/endives/micropousses.

ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET SOLIDAIRES

Le producteur s'engage pour la durée du contrat :

- * à être présent lors des distributions, lorsque cela lui est matériellement possible.
- * à cultiver ou élever dans le respect de l'éthique des AMAP et selon les valeurs de l'agriculture paysanne, respectueuses de la nature, des sols et des humains.
- * à organiser des animations (visites, débats, ateliers découvertes, ateliers d'entraide, ...) sur son exploitation.
- * à mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires pour fournir dans les meilleures conditions les produits, selon la régularité indiquée dans le présent contrat.

L'adhérent s'engage pour la durée du contrat :

- * à être à jour de son adhésion au sein de l'association AMAP LE CABAS et à en respecter le règlement intérieur.
- * à régler le montant fixé par le présent contrat à l'avance, au moins partiellement, faisant ainsi acte d'engagement solidaire avec le producteur par l'avance de trésorerie.
- * à venir chercher l'objet du présent contrat aux jours et horaires convenus. En cas d'impossibilité, il appartient à l'adhérent de s'organiser pour faire récupérer les produits par un tiers. A défaut, les produits seront redistribués aux personnes tenant la permanence de la distribution, sans dédommagement possible de l'adhérent.
- * à ramener le contenant lors de la distribution suivante pour que le producteur puisse le réutiliser ou le recycler.
- * à participer, au moins une fois par an, aux animations organisées par le producteur.

Modalités de règlement

Par chèque à l'ordre de Cycloponics

Engagement en présence des deux parties

Je soussigné Théo Champagnat, producteur, déclare avoir pris connaissance des conditions d'engagement stipulées dans ce contrat et confirme mon engagement envers l'adhérent.

Date et signature

Je soussigné _____ adhérent, déclare avoir pris connaissance des conditions stipulées dans ce contrat et confirme mon engagement envers le producteur, dans le respect des règles de l'organisation de l'AMAP Le CABAS.

Date et signature

Gestionnaire du contrat au sein de l'AMAP LE CABAS :

Jean-François Duprat
duprat.jf@free.fr
06 61 78 53 90